



**DELIBERATION N° 9**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 28

Pour : 28  
Contre : /  
Abstention : /

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Membres présents** : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - M.BECRET - F.BILLARD - H.ETCHENIQUE -

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

G.LASSABE à JP CAZAUX  
J.WEBER à C. DOS SANTOS  
E.DEITIEUX à F.GONZALEZ  
A.VALETTE à M. EVENE  
J.DARRIGADE à J. DOS SANTOS  
S.DARRIGUES à JM GUTIERREZ  
B.GERY à MJ ROQUES  
CH MARTIN à M.BECRET  
J.RANCE à MA THEBAUD

**Membre absent n'ayant pas donné procuration** :

X.BAYLAC

**Secrétaire de séance** : C.DUFOUR

Monsieur Alain DARTIGUES, conseiller municipal, expose à l'Assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Txakurrak réuni le 16 juin 2022 a décidé de modifier l'article 1 de ses statuts compte-tenu de l'adhésion de la Ville d'Ayherre.

Aussi, les statuts modifiés devant être soumis à l'approbation de l'ensemble des communes membres, il invite le Conseil Municipal à valider cette modification.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216401406-20220708-09\_07\_07\_2022-DE

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Txakurrak  
suite à l'adhésion de la Commune d'Ayherre.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 8 juillet 2022**

**Le Maire,**

